

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Maître Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Nataliya Horokhovska, secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.01

CA16 26 0183

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA16 26 0184

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2016

ATTENDU qu'une copie du procès verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 avec l'ajout dans l'objet 40.07 la dissidence de la conseillère Érika Duchesne.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 - Période d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

20.01

CA16 26 0185

Approbation de quatre protocoles d'entente à quatre organismes de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2016 - Octroi d'une contribution financière totale de 14 080 \$, à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente à quatre organismes de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2016.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdits protocoles d'entente.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière totale de 14 080 \$ à ces quatre organismes, à même le budget de fonctionnement:

Organisme	Montant (\$)
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	5 402 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	7 796 \$
Loisirs du centre Père-Marquette	714 \$
La Maissonnette des parents	168 \$
TOTAL:	14 080 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1163769001

20.02
CA16 26 0186

Approbation des protocoles d'entente avec les organismes « La Maissonnette des Parents » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » - Projets « Fête de la rentrée » au parc Sœur-Madeleine-Gagnon et « Famille en Fête » au parc Père-Marquette - Octroi d'une contribution financière totale de 6 000 \$, à raison de 3 000 \$ par organisme, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2016

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente avec les organismes « La Maissonnette des Parents » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », afin de soutenir l'organisation de deux fêtes familiales qui se dérouleront à l'été 2016.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdits protocoles d'entente.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière totale de 6 000 \$, à raison de 3 000 \$ par organisme, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1167174002

20.03

CA16 26 0187

Ratification d'une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation de l'activité « Les Mini-Pélicans » à l'organisme « Les Pélicans de Rosemont » - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De ratifier l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « Les Pélicans de Rosemont » pour le soutenir dans le cadre de l'activité « Les Mini-Pélicans ».

D'autoriser un virement de crédits au même montant du compte de surplus de gestion affecté - divers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

L'organisme s'engage à fournir ses états financiers à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1167169004

20.04

CA16 26 0188

Renouvellement du bail avec les « Habitations les II Volets », par lequel la Ville de Montréal loue des locaux de 65,03 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6240, avenue Christophe-Colomb à Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2016, moyennant un loyer total de 22 685,04 \$ (non taxable), à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - Bâtiment 8069

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De renouveler le bail avec les « Habitations les II Volets », par lequel la Ville de Montréal loue des locaux de 65,03 m² dans l'immeuble situé au 6240, avenue Christophe-Colomb, à Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2016, moyennant un loyer total de 22 685,04 \$, non taxable, à des fins communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit bail, au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1165840007

20.05

CA16 26 189

Autorisation d'une dépense de 77 033,25 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « Les produits Turf Care Canada Ltée », pour la fourniture d'une tondeuse automotrice 4 X 4 à cinq plateaux de coupe d'une largeur minimale de 88 pouces de marque Toro numéro 30864, année 2016 - Appel d'offres sur invitation 16-15320 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 77 033,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une tondeuse automotrice 4 X 4 à cinq plateaux de coupe d'une largeur minimale de 88 pouces de marque Toro numéro 30864, année 2016.

D'accorder à l'entreprise « Turf Care Canada Ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 77 033,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 16-15320 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1160081009

20.06

CA16 26 0190

Autorisation d'une dépense totale de 237 423,38 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « 86253 Canada Ltée » (Les entreprises Alpha Peintureco 1975 Ltée), pour la cueillette, la réparation, la remise à neuf et la livraison du mobilier d'éclairage de rues-luminaires de type Cobra pour une durée de 24 mois - Appel d'offres public 15-14955 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 237 423,38 \$, taxes incluses, pour la cueillette, la réparation, la remise à neuf, la livraison du mobilier d'éclairage de rues - luminaires de type Cobra, pour une durée de 24 mois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « 86253 Canada Ltée » (Les entreprises Alpha Peintureco 1975 Ltée), le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 237 423,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14955 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1164646001

20.07

CA16 26 0191

Autorisation d'une dépense totale de 209 287,80 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Fourgons Transit inc. », pour huit allongements d'empattement et modifications de carrosserie-fourgon - Appel d'offres public 16-15275 /RPPS16-02012-OP (1 soumissionnaire) - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers aux activités d'immobilisation financées au comptant

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 209 287,80 \$, taxes incluses, pour huit allongements d'empattement et modifications de carrosserie-fourgon, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Les Fourgons Transit inc. », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 209 287,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15275/ RPPS16-02012-OP (1 soumissionnaire).

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers aux activités d'immobilisation financées au comptant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1163879014

20.08

CA16 26 0192

Ratification d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « PME MTL Centre Est » en soutien à la finale locale du Défi OSEntreprendre des territoires Centre-Est et Est-de-l'Île - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De ratifier l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « PME MTL Centre-Est » pour le soutenir dans le cadre du volet local du Défi OSEntreprendre 2016.

D'autoriser un virement de crédits au même montant du compte de surplus de gestion affecté - divers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

L'organisme s'engage à fournir ses états financiers à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1167169007

20.09
CA16 26 0193

Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS inc. », pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental, ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (juillet 2016 - juillet 2019), sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 338 090,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS16-05031-OP (4 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder à « Groupe ABS inc. », soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, un contrat pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental, ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (juillet 2016 - juillet 2019) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS16-05031-OP, pour une somme totale maximale de 338 090,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente.

D'approuver la convention de services professionnels à cette fin.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de services professionnels pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1162913013

20.10
CA16 26 0194

Autorisation d'une dépense totale de 1 032 018,90 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 927 663,14 \$, taxes incluses, à « Les entreprises de construction Ventec inc. » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis (RMT), sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-05030-OP (9 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 66 576,03 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « IGF Vigilance » pour la surveillance (contrat RPPS15-12087-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 17 779,73 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS14-02011-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 032 018,90 \$, taxes incluses, pour la réfection mineure de trottoirs, la construction de saillies doubles et l'élargissement de trottoirs dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'accorder le contrat à cette fin à « Les entreprises de construction Ventec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 927 663,14 \$ et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPV16-05030-OP (9 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 66 576,03 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de réfection mineure de trottoirs.

D'accorder à « IGF Vigilance inc », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 66 576,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS15-12087-OP.

D'autoriser une dépense de 17 779,73 \$, taxes incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction.

D'accorder à « Groupe ABS inc. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 779,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS14-02011-OP.

D'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents.

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1162913012

20.11
CA16 26 0195

Autorisation d'une dépense totale de 470 765,82 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant total de 420 313,65 \$, taxes incluses à « Les entreprises de construction Ventec inc. » pour la construction de saillies sur le réseau de rues locales dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-06032-OP (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 47 191,48 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « IGF Vigilance » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS15-12087-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 3 260,69 \$ et octroi d'un mandat à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS14-02011-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 470 765,82 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies sur le réseau de rues locales de l'arrondissement.

D'accorder à cette fin un contrat d'une valeur totale maximale de 420 313,65 \$, taxes incluses, à « Les entreprises de construction Ventec inc. », plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public RPPV16-06032-OP.

D'autoriser une dépense maximale de 47 191,48 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction de saillies.

D'accorder à IGF Vigilance inc, le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 47 191,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente (contrat RPPS15-12087-OP).

D'autoriser une dépense maximale de 3 260,69 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des matériaux.

D'accorder à Groupe ABS, le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 260,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente (contrat RPPS14-02011-OP).

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1162913014

30.01
CA16 26 0196

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 30 avril au 31 mai 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 30 avril au 27 mai 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 30 avril au 31 mai 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 30 avril au 27 mai 2016 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1163879013

30.02
CA16 26 0197

Autorisation donnée à Me Karl Sacha Langlois, directeur de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie de la Ville de Montréal à déposer, pour les projets qui relèvent de la compétence du conseil d'arrondissement, les demandes en vue d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ c. Q-2

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser Me Karl Sacha Langlois, directeur de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie de la Ville de Montréal à déposer, pour les projets qui relèvent de la compétence du conseil d'arrondissement, les demandes en vue d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ c. Q-2.

Adoptée à l'unanimité.
1162913010

30.03
CA16 26 0198

Acceptation du paiement de 30 000 \$ et radiation des livres de la Ville la somme totale de 7 920,34 \$ en capital et tout solde dû par « 9258-4143 Québec inc. » sur le compte no 25-164086-1 relativement au permis d'occupation temporaire du domaine public, notamment la chaussée, le trottoir et la ruelle pour l'utilité de l'immeuble situé au 25, rue Bélanger, arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accepter le paiement de 30 000 \$ et de radier des livres de la Ville la somme totale de 7 916,08 \$ en capital et tout solde dû par « 9258-4143 Québec inc. » sur le compte no 25-164086-1 relativement au permis d'occupation temporaire du domaine public, notamment la chaussée, le trottoir et la ruelle pour l'utilité de l'immeuble situé au 25, rue Bélanger, arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

D'imputer cette radiation comme suit :

- radiation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000;
- montant à radier : 7 920,34 \$ en capital et tout solde dû (compte 25-164086-1, exercice 2013/mod 09 et 2014/mod 02 à 05).

Adoptée à l'unanimité.
1166250003

30.04
CA16 26 0199

Autorisation des virements de crédit du compte de passif - Fonds réservé - Unités de stationnement pour un montant de 100 000 \$, pour l'achat et l'installation de supports à vélos sur le domaine public

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de passif - Fonds réservé - Unités de stationnement pour un montant de 100 000 \$, pour l'achat et l'installation de supports à vélos sur le domaine public, conformément aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1162913015

30.05

CA16 26 0200

Fermeture des règlements d'emprunt RE2605-001, RE2605-004, RE2605-006, RCA2606-004, RCA2608-003, RCA2608-005, RCA2610-002

ATTENDU QUE l'arrondissement - Rosemont - La Petite-Patrie, de la Ville de Montréal, a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De modifier les règlements identifiés à l'annexe par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe.

D'informer le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et « Paiement comptant » de l'annexe.

De demander au MAMOT d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1163879012

30.06

CA16 26 0201

Autorisation d'une dépense additionnelle de 109 704,78 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de remplacement d'entrées d'eau en plomb dans le cadre du contrat accordé à « Les constructions et pavage Jeskar », pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux là où requis, sur différentes rues locales et artérielles augmentant la valeur de la dépense initiale de 2 220 360,53 \$ à 2 330 065,31 \$, taxes incluses (contrat RPPV15-05044-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 109 704,78 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de remplacement d'entrées d'eau en plomb dans le cadre du contrat accordé à « Les constructions et pavage Jeskar » (résolution d'octroi du contrat initial CA15 26 0242) majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 220 360,53 \$ à 2 330 065,31\$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1162913016

40.01
CA16 26 0202

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Ciné-parc Dante », « Tournoi de pétanque », « Cuisine mobile Rosemont », « Cabane à films », « Les Préliminaires de soccer des Jeux de la rue de Rosemont--La Petite-Patrie », « Le grand pique-nique à roulettes », « Marchés solidaires Père-Marquette », « Les Préliminaires de basketball des Jeux de la rue de Rosemont-La Petite-Patrie », « Cinéma sous les étoiles », « SOIR », « Grand rendez-vous international du film félin (GRIFF) », « Fête en plein air de l'AER », « Championnats régionaux 2016 », « Slide The City », « Procession religieuse en l'honneur de la Sainte Vierge », « Fêtes et épluchettes de blé d'Inde des jardins communautaires de Rosemont--La Petite-Patrie », « Pique-nique en plein air de la Chapelle bonne nouvelle », « Festival ukrainien de Montréal », « Marche pour la SLA », « La Course à la vie CIBC » et approbation de protocoles d'entente avec « Chambre de commerce et d'industrie Al Maghreb / Canada (CCIMC) », « Association culturelle St-Volodymyr de Montréal » et « Wayne Grandall Entreprises LLC »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2016-26-37 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2016-26-38 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2016-26-39 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie* (01-279, article 521), l'ordonnance 2016-26-40 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2016-26-41 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'approuver le protocole d'entente entre l'Association culturelle St-Volodymyr de Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Festival ukrainien de Montréal ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

D'approuver le protocole d'entente entre la Chambre de commerce et d'industrie Al Maghreb / Canada (CCIMC) et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Nzaha 2016 ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

D'approuver le protocole d'entente entre « Wayne Grandall Enterprises LLC. » et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement « Slide The City ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.
1167145002

40.02
CA16 26 0203

Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-45), afin d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes, sous certaines conditions

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) » (01-279-45), afin d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes, sous certaines conditions.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 août 2016, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1160963020

40.03

CA16 26 0204

Adoption - Second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur variant de 4 à 6 étages comportant 138 logements, un local commercial au rez-de-chaussée et un niveau de stationnement souterrain pour le bâtiment situé au 1295, rue des Carrières en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Considérant que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a tenu une consultation publique le 7 décembre 2015, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), et a pris en compte les commentaires émis lors de l'assemblée;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le second projet de résolution suivant, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8) :

1. D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8), l'autorisation de démolir le bâtiment situé au 1295, rue des Carrières et la construction d'un nouvel édifice semi-commercial, en dérogation aux articles 9, 21.1, 22.1, 34, 40, 41, 81 et 87 du Règlement d'urbanisme Rosemont–Petite-Patrie (01-279), relatifs à la hauteur, à la hauteur des constructions hors toit, à la densité, au taux d'implantation ainsi qu'à l'apparence d'un bâtiment.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 1. exiger qu'une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, soit déposée pour chacun des bâtiments, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction de 2 bâtiments, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;
 2. exiger que la construction du bâtiment et l'aménagement des espaces libres soient approuvés, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279);
 3. exiger, pour l'approbation du projet de remplacement conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :
 - l'alignement de construction, l'implantation, la volumétrie et la composition architecturale du bâtiment doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe A inséré en pièce-jointe au sommaire addenda et estampillés en date du 17 juin 2016;
 - l'intégration de mesures acoustiques visant à assurer le confort sonore des logements situés du côté de la rue des Carrières doit être favorisée;
 4. exiger, à cette fin, qu'un rapport d'expertise, préparé par un spécialiste en acoustique possédant une expérience pertinente dans l'évaluation du climat sonore de sites résidentiels situés en zone urbaine, soit déposé auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques préalablement à la délivrance du permis de construction. Ce rapport doit documenter l'instrumentation et la procédure suivie pour établir le climat sonore et les méthodes ou modélisations informatiques utilisées pour déterminer les compositions d'enveloppe (murs et fenêtres) recommandées pour atteindre les normes prescrites à l'ordonnance 2 du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3). L'évaluation des niveaux sonores doit être réalisée sur une période de 24 heures, conformément à la méthode prescrite dans l'ordonnance 2;

5. déposer un rapport auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au plus tard dans les 6 mois suivant la fin des travaux pour chacun des permis émis. Ce rapport doit démontrer que les normes prescrites à ordonnance 2 du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3) soient respectées;
6. s'assurer, dans le cas où le niveau acoustique est supérieur au niveau maximal prescrit à l'ordonnance 2 du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3) dans un logement lorsque les ouvertures sont ouvertes, ce dernier doit être climatisé.

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tous points à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1150963016

40.04
CA16 26 0205

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46), à l'égard de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) et le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marc-André Gadoury demande le vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur : François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre : Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Adoptée à la majorité.
1150963089

40.05

CA16 26 0206

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-47), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-47), à l'égard de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements, a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) et le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-47), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marc-André Gadoury demande le vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre : Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Adoptée à la majorité.
1160963004

40.06
CA16 26 0207

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) » (RCA-3-6), afin d'exclure du processus d'évaluation par le comité consultatif d'urbanisme tout projet de règlement visant à modifier le Règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux dérogations mineures

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) » (RCA-3-6) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) » (RCA-3-6), afin d'exclure du processus d'évaluation par le comité consultatif d'urbanisme tout projet de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux dérogations mineures.

Adoptée à l'unanimité.
1162913003

40.07
CA16 26 0208

Autorisation de verser le lot 1 879 713 du cadastre du Québec dans le domaine parcs et espaces verts de la Ville de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le versement du lot 1 879 713 du cadastre du Québec dans le domaine parcs et espaces verts de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1160963037

40.08
CA16 26 0209

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un nouveau bâtiment de 3 étages avec mezzanine, comprenant 5 nouveaux logements - Bâtiment situé au 5764, rue Chabot - Demande de permis 3000931802

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant des travaux de construction d'un nouveau bâtiment de 3 étages avec mezzanine et comprenant 5 logements, situé au 5764, rue Chabot, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les documents identifiés pages 1 à 35, préparés par La SHED architecture, estampillés en date du 5 mai 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3000931802, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963073

40.09
CA16 26 0210

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandir en aire de bâtiment sur 2 étages avec sous-sol et réaménager l'intérieur - Bâtiment situé au 5770, avenue des Cèdres - Demande de permis 3000970832

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant des travaux d'agrandissement sur 2 étages en cour arrière du bâtiment existant situé au 5770, avenue des Cèdres, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les documents identifiés pages 1 à 21, préparés par Nathalie Tremblay architecte, estampillés en date du 18 mai 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3000970832, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963075

40.10

CA16 26 0211

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un bâtiment de 3 étages et 6 logements avec mezzanine au toit - Bâtiment situé au 2518, rue Saint-Zotique Est - Demande de permis 3001063222

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un bâtiment de 3 étages et 6 logements. Le bâtiment est situé au 2518, rue Saint-Zotique Est, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés pages 06 à 29, préparés par la firme forme studio architectes, incluant l'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, estampillés le 13 juin 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de construction 3001063222, lesquels documents sont joints comme annexes au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1162913011

40.11

CA16 26 0212

Autorisation de modification de la signalisation à 22 intersections sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

À la demande du bureau du maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, exécuter la volonté du conseil d'arrondissement afin de procéder à l'installation ou la modification des feux de circulation sur 22 intersections de l'arrondissement tel que suit :

De modifier la signalisation aux intersections suivantes:

- 1) À l'intersection de la rue Dante et du boulevard Saint-Laurent, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 2) À l'intersection de l'avenue Mozart et du boulevard Saint-Laurent, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 3) À l'intersection du boulevard Jean-Talon Est et de l'avenue Henri-Julien, allonger les feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses en incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 4) À l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Denis, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes et allonger les feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses en incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 5) À l'intersection des rues Saint-Denis et Beaubien, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes et allonger les feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses en incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 6) À l'intersection des rues Saint-Denis et Saint-Zotique Est, allonger les feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses en incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 7) À l'intersection de la rue Beaubien et du boulevard Saint-Laurent, allonger les feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses en incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 8) À l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, ajouter des feux de circulation aux trois directions et des feux piéton à décompte numérique aux trois traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 9) À l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Chambord, ajouter des feux de circulation aux quatre directions et des feux piéton à décompte numérique aux trois traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 10) À l'intersection de la rue de Bellechasse et de la rue Chambord, ajouter des feux de circulation aux trois directions et des feux piéton à décompte numérique aux trois traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 11) À l'intersection des rues Saint-Zotique Est et Chabot, ajouter des feux de circulation aux trois directions et des feux piéton à décompte numérique aux trois traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 12) À l'intersection des rues Saint-Zotique Est et D'Iberville, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 13) À l'intersection des rues de Bellechasse et Cartier, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 14) À l'intersection des rues D'Iberville et Elsdale, ajouter des feux de circulation aux quatre directions et des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 15) À l'intersection de la rue Masson et de la 17^e Avenue, ajouter des feux de circulation aux quatre directions et des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;
- 16) À l'intersection du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Laurier Est, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;

17) À l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Masson, ajouter une phase de virage à gauche protégé sur St-Michel en direction nord et sud et sur Masson en direction est et ouest;

18) À l'intersection de la rue Bélanger et de la 43^e Avenue, ajouter des feux de circulation aux quatre directions et des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;

19) À l'intersection de la rue Beaubien et de la 43^e Avenue, ajouter des feux de circulation aux quatre directions et des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;

20) À l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Viau, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;

21) À l'intersection de la rue Saint-Zotique Est et de la 29^e Avenue, ajouter des feux de circulation aux quatre directions et des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes;

22) À l'intersection de la rue Bélanger et de l'avenue Papineau, ajouter des feux piéton à décompte numérique aux quatre traverses, incluant une phase protégée de 8 secondes.

Un débat s'engage.

La conseillère Érika Duchesne demande le vote.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre : Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Adoptée à la majorité.
1167169005

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 22 h 50.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2016.